

Please direct all
communications to:

Grand Central Station,
P.O. Box 459,
New York, NY 10163
Fax: (212) 870-3003

Le 15 juin 2021

Aux : Délégués des régions, administrateurs territoriaux et membres des comités régionaux de l'Est du Canada et du Pacifique

Objet : Postes d'administrateurs territoriaux de Classe B à pourvoir en avril 2022

Chers amis des AA,

À la Conférence des Services généraux qui aura lieu en avril 2022, les administrateurs territoriaux de Classe B pour l'Est du Canada et le Pacifique seront élus et succéderont respectivement à Jan L. et à Kathi F.

Les renseignements ci-inclus sur les élections sont communiqués par la poste aux délégués des régions et aux membres des comités dans vos territoires. Ces élections ont été annoncées dans le numéro du printemps 2021 du *Box 4-5-9* de sorte que tous les RSG et groupes en ont été informés.

Chacune des régions de votre territoire peut présenter un candidat au poste d'administrateur territorial et la procédure suggérée à cet effet est décrite dans le document ci-joint qui a pour titre *Procédure d'élection des candidats aux postes d'administrateurs territoriaux aux États-Unis et au Canada*.

Le Conseil des Services généraux tient à souligner que les antécédents et l'expérience du service chez les AA sont des qualités fondamentales pour les éventuels administrateurs.

Temps exigé des administrateurs territoriaux

Comme les administrateurs doivent consacrer beaucoup de temps à leurs fonctions, veuillez-vous assurer que les candidats comprennent bien dans quoi ils s'engagent.

On s'attend à ce que les administrateurs :

- assistent à trois réunions trimestrielles d'une fin de semaine (été, automne et hiver) – d'ordinaire, les réunions commencent le samedi matin et se terminent le lundi midi ;
- assistent à une quatrième réunion trimestrielle (printemps) combinée à la Conférence des Services généraux (sept jours) en avril ;
- assistent aux réunions extraordinaires du Conseil ;
- siègent à des comités du Conseil des Services généraux et parfois à des sous-comités du Conseil qui nécessitent de nombreuses conférences téléphoniques ;
- assistent aux forums territoriaux dans leur propre région ;
- participent à tour de rôle aux forums territoriaux dans d'autres régions.

Les administrateurs peuvent également :

- être appelés à siéger pendant deux ans au Conseil d'AA World Services ou de AA Grapevine, dont les réunions sont plus fréquentes que celles du Conseil des Services généraux, et parfois à des sous-comités des conseils ;
- être fréquemment invités à des activités territoriales ou régionales comme des conférences de service, des assemblées régionales, etc.

Les administrateurs remplissent quatre mandats d'un an. On encourage les candidats à discuter de cet engagement avec leurs proches et leur employeur. Les administrateurs sont remboursés de leurs dépenses de voyage, d'hébergement et de repas.

Lors de conférences antérieures, il a été recommandé qu'aucune région ne puisse soumettre la candidature de la même personne à la fois comme administrateur territorial et administrateur universel/États-Unis ou Canada durant la même conférence. En outre, un délégué à la Conférence des Services généraux ne peut présenter sa candidature comme administrateur avant qu'une année ne se soit écoulée après sa dernière conférence. Les délégués du Panel 70 ne peuvent être élus comme administrateurs à la Conférence de 2022.

Dans les plus brefs délais après l'élection du candidat au poste d'administrateur territorial, le délégué à la Conférence des Services généraux, et lui seul, doit envoyer la fiche du curriculum vitae dûment remplie, datée et signée par le candidat au Bureau des Services généraux (BSG); celui-ci doit recevoir le curriculum vitae avant la date limite du 1^{er} janvier 2022.

Conformément à une autre résolution adoptée à la Conférence de 1977, les curriculum vitae reçus après la date limite du 1^{er} janvier doivent être renvoyés aux délégués de la région concernée (autrement dit, le candidat ne sera pas éligible en avril 2022).

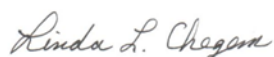
Veillez transmettre au BSG la fiche du curriculum vitae de votre candidat, dûment remplie, signée et datée, par la poste ou par courriel avant le 1^{er} janvier 2022, date limite.

Veillez préparer soigneusement le curriculum vitae. Dans une résolution de la Conférence de 1983, il est recommandé que les curriculum vitae soient remis tels quels au Comité du Conseil pour la mise en candidature et au Comité du Conseil de la Conférence, à l'exception des erreurs d'orthographe et de grammaire qui peuvent être corrigées par le personnel du Bureau des Services généraux chargé de préparer les curriculum vitae pour distribution. Les documents originaux sont conservés pour consultation.

Si votre région décide de ne pas élire de candidat au poste d'administrateur territorial, veuillez nous en informer. Nous vous prions de bien vouloir acheminer les formulaires de curriculum vitae et toutes pièces de correspondance concernant l'élection des administrateurs à l'attention du Comité du Conseil pour la mise en candidature, par la poste au Bureau des Services généraux, à New York (NY) ou par courriel à nominating@aa.org.

Nous sommes impatients d'avoir de vos nouvelles dès que l'élection aura lieu dans votre région et nous vous transmettons nos plus cordiales salutations.

Cordialement,



Linda L. Chezem, J.D., présidente, Conseil des Services généraux

P.J. Procédure d'élection des candidats aux postes d'administrateurs territoriaux aux États-Unis et au Canada et fiche pour les curriculum vitae des administrateurs territoriaux

PROCÉDURE N° 11

PROCÉDURE D'ÉLECTION DES CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX AUX ÉTATS-UNIS ET AU CANADA

À ENVOYER PAR LA POSTE EN MAI AUX :

DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX ET MEMBRES DE COMITÉS RÉGIONAUX DANS LES TERRITOIRES OÙ DOIVENT ÊTRE ÉLUS DES CANDIDATS À DES POSTES D'ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX

Un poste d'administrateur territorial de Classe B sera à pourvoir dans votre territoire à l'assemblée annuelle du Conseil des Services généraux, après la Conférence des Services généraux en avril.

QUALIFICATIONS

Dix années d'abstinence sont recommandées, mais non obligatoires. Les candidats devraient posséder une expérience du service au sein de la région de la Conférence et au niveau local. Ils devraient avoir les antécédents requis et la volonté de prendre des décisions sur des sujets qui touchent l'orientation des AA et ils devraient reconnaître que les administrateurs servent tout le Mouvement et non une région en particulier. Dans la recherche de candidats pour doter des postes vacants, les Alcooliques anonymes s'engagent à créer une longue liste de candidats qualifiés qui reflète l'inclusivité et la diversité mêmes des AA.

Expérience professionnelle ou en gestion : Comme il a été démontré, il est souhaitable que les administrateurs possèdent une expérience en gestion ou dans certains domaines professionnels. Dans l'exercice de leurs principales fonctions, du Conseil des Services généraux sont appelés à prendre d'importantes décisions budgétaires et administratives; c'est pourquoi une telle expérience est considérée comme un atout qui complète l'expérience des AA.

Temps exigé des administrateurs territoriaux

Il convient d'informer les candidats que les fonctions d'administrateur territorial exigent beaucoup de temps. On s'attend à ce que les administrateurs assistent au moins à : trois réunions trimestrielles du Conseil, lesquelles commencent le samedi matin et se terminent le lundi midi ; une réunion trimestrielle combinée à la Conférence des Services généraux (sept jours) en avril; toutes les réunions extraordinaires du Conseil. Les administrateurs territoriaux assistent tour à tour aux forums territoriaux qui ont lieu ailleurs que dans leurs régions. De plus, ils sont priés de remplir deux mandats consécutifs d'un an au conseil d'administration d'AA World Services ou à celui d'AA Grapevine, qui se réunissent plus souvent que le Conseil des Services généraux. Les administrateurs font partie de comités du Conseil des Services généraux et peuvent aussi siéger à des sous-comités du Conseil ou du conseil d'administration, qui tiennent souvent des conférences téléphoniques. Ils sont parfois invités à des événements régionaux ou locaux, par exemple des conférences de service et des assemblées régionales. Ils remplissent quatre mandats d'un an. On encourage les candidats à discuter de cet engagement avec leurs proches et leur employeur. Les administrateurs sont remboursés de leurs dépenses de voyage, d'hébergement et de repas.

**PROCÉDURE D'ÉLECTION DES CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS
TERRITORIAUX AUX ÉTATS-UNIS ET AU CANADA (suite)**

Lors de conférences antérieures, il a été recommandé qu'aucune région ne puisse soumettre la candidature de la même personne à la fois comme administrateur territorial et administrateur universel/États-Unis ou Canada la même année. En outre, les délégués à la Conférence des Services généraux ne sont pas éligibles comme administrateurs *avant qu'une année ne se soit écoulée après leur dernière conférence.*

**PROCÉDURE RECOMMANDÉE POUR L'ÉLECTION DE CANDIDATS AUX POSTES
D'ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX**

1. Chaque région peut choisir un candidat seulement. Un candidat peut être choisi pour chacune des régions de la Conférence, ou deux ou plusieurs régions peuvent proposer ensemble un seul candidat.
2. Le délégué à la Conférence des Services généraux et les membres de comités devraient décider de la façon dont leur région choisira son candidat. Chaque région prend sa propre décision :
 - a. Le candidat sera-t-il choisi à une réunion du comité régional?
OU
 - b. Sera-t-il choisi par les RSG et par les membres de comités à l'assemblée régionale?
Le cas échéant, quand et où l'assemblée aura-t-elle lieu?
3. Il conviendrait d'utiliser la procédure du Troisième Legs – en particulier les bulletins de vote, les deux tiers des votes, les retraits automatiques et le choix par tirage au sort (s'il y a lieu) – peu importe que ce soit le comité régional ou l'assemblée régionale qui tiennent l'élection.
4. Dans les plus brefs délais après l'élection, le délégué à la Conférence des Services généraux, et lui seul, doit envoyer la fiche du curriculum vitae du candidat élu, dûment remplie, datée et signée par le candidat, au Bureau des Services généraux (BSG); celui-ci doit recevoir le curriculum vitae avant la date limite du 1^{er} janvier. À la 27^e Conférence des Services généraux, il a été recommandé que tout curriculum vitae reçu au BSG après la date limite du 1^{er} janvier soit renvoyé au délégué dans la région qui l'a soumis.
5. Si un candidat au poste d'administrateur se désiste après la date limite du 1^{er} janvier, la région en question ne peut présenter un autre candidat.
6. Le BSG informe tous les groupes de la région du poste vacant au moyen d'une annonce dans le *Box 4-5-9* et, dans la mesure du possible, dans les prochains numéros du Grapevine et de La Viña.

**PROCÉDURE D'ÉLECTION DES CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS
TERRITORIAUX AUX ÉTATS-UNIS ET AU CANADA (suite)**

7. L'élection finale d'un candidat au poste d'administrateur territorial parmi les candidats des régions se fait à l'occasion d'une réunion conjointe du Comité des administrateurs de la Conférence, du Comité du Conseil pour la mise en candidature du Conseil des Services généraux et des délégués à la Conférence des Services généraux qui représentent le territoire d'élection, au cours de l'assemblée annuelle de la Conférence des Services généraux à New York en avril. Les délégués de chacun des territoires d'élection et un nombre équivalent d'électeurs – la moitié représentant le Comité des administrateurs de la Conférence et l'autre moitié le Comité du Conseil pour la mise en candidature – ont le droit de vote à l'élection. La procédure du Troisième Legs est appliquée.
8. La liste des membres et des représentants du Conseil des Services généraux est présentée à la Conférence des Services généraux. Les membres et représentants du Conseil sont élus lors de l'assemblée annuelle, qui suit la Conférence des Services généraux.
9. Pour les vacances imprévues,
 - a. Si un poste d'administrateur territorial devient vacant avant le 1^{er} septembre de la première année, le candidat qui occupera le poste est élu à la Conférence des Services généraux suivante pour le territoire concerné. La personne élue à ce poste ne peut remplir que trois mandats consécutifs d'un an.
 - b. Si un poste d'administrateur territorial devient vacant entre le 1^{er} septembre de la première année et le 31 août de la troisième année, les délégués du territoire concerné peuvent soit doter le poste vacant, en y nommant une personne (et cette personne, si elle est élue, ne peut exécuter plus de cinq ou six mandats d'un an, selon le cas), soit laisser le poste vacant, selon le moment où il devient vacant.
 - c. Si le poste vacant est comblé, on s'attend à ce que l'administrateur territorial siège pendant deux ans à l'un des deux conseils d'administration affiliés.

REGIONAL TRUSTEE RESUME SHEET

NAME:
REGION:

ADDRESS:

GENERAL SERVICE
CONFERENCE AREA:

PRIMARY PHONE:
EMAIL:

DATE OF SOBRIETY:

Additional information may
be included on page 3

(PLEASE COMPLETE AND SIGN **PAGE 4** ON REVERSE SIDE OF THIS RESUME SHEET)

EDUCATION:

CURRENT AND PAST A.A. EXPERIENCE:

[If you are a past delegate, please indicate Panel No./years served]

"In seeking applications for all vacancies in Alcoholics Anonymous, the Fellowship is committed to creating a large applicant file of qualified persons which reflects the inclusiveness and diversity of A.A. itself."

1999 General Service Conference

(Continued)

REGIONAL TRUSTEE RESUME SHEET

OCCUPATIONAL BACKGROUND

Additional information may
be included on page 3

ADDITIONAL ABILITIES, SKILLS, BACKGROUND AND LIFE EXPERIENCES
[that may benefit the General Service Board and affiliate service corporations]

CURRENT OR PAST CONTRACTUAL RELATIONSHIPS WITH THE GENERAL SERVICE BOARD
OF ALCOHOLICS ANONYMOUS INC., A.A.W.S., INC., or A.A. GRAPEVINE, INC.

REGIONAL TRUSTEE RESUME SHEET

Additional Information

REGIONAL TRUSTEE RESUME SHEET

PROCEDURE USED FOR ELECTION

1. Third Legacy procedure?

2. Other

(Please specify)

I have read the information listed on the reverse side. To the best of my knowledge, it is correct.

Signature of Candidate:

(Important! If e-signing, leave the lock document checkbox empty)

Date (mm/dd/yyyy):

PLEASE NOTE:

In accordance with a 1977 Conference action:

“Resumes for trustee candidates be sent to the General Service Office by the area delegate only, as soon as possible after the election, but not later than January 1. Any resumes received at the General Service Office after the January 1 deadline will be returned to the delegate in the submitting area and will not be considered by the trustees’ Nominating Committee in the current election.”